
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 avril 2015

Résolution: CA15 22 0109

Motion de soutien aux Centres d'éducation populaire

Attendu que les six centres d'éducation populaire de Montréal ont été créés, il y a plus de 40 ans, dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants entre autres, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

Attendu que les six centres d'éducation populaire desservent actuellement environ 7000 familles;

Attendu que l'essor de l'éducation populaire contribue à concrétiser le droit à l'éducation et à accroître son accessibilité pour la population adulte, qu'elle vise avant tout au développement des capacités individuelles et collectives dans une perspective de citoyenneté, et que l'éducation populaire permet aux personnes d'être parties prenantes des transformations sociales et d'accroître leur capacité à exercer pleinement leurs droits;

Attendu que les centres d'éducation populaire jouent un rôle de « maisons de quartiers », qu'ils sont des lieux de rencontre importants aussi bien par leur mission éducative que grâce au partage de locaux. Les centres d'éducation populaire représentent donc de véritables incubateurs de vie communautaire;

Attendu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), propriétaire des bâtiments abritant ces centres, a annoncé, il y a 3 ans, que pour des raisons financières, elle ne renouvellerait pas les baux à l'échéance du 31 mai 2015, soit dans 8 semaines;

Attendu que les six centres d'éducation populaire, regroupés sous la bannière InterCEP, ont eu l'appui de plus de 100 groupes et regroupements communautaires du Québec ainsi que celui, entre autres, de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, et du premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest accueille, depuis plus de 40 ans, deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA);

Attendu que la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du Sud-Ouest où elle a accès à des activités d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel formateurs de liens de socialisation, d'entraide, d'implication et d'intégration;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a déjà manifesté publiquement son appui au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA), et ce, dès 2012, et que les élus de l'arrondissement se sont engagés à collaborer avec eux dans la recherche de solutions;

Attendu qu'une solution avait été mise de l'avant, en février dernier, et que le président du Conseil du trésor du gouvernement du Québec avait donné un accord de principe pour que Québec reprenne à sa charge les rénovations, les frais de fonctionnement et le financement de la mission des centres d'éducation populaire;

Attendu la nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. François Blais, le 5e depuis l'annonce de la fin du bail;

Attendu que l'urgence de la situation ne peut souffrir un nouveau délai;

Attendu que les élus de l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaissent le droit d'apprendre tout au long de la vie;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement de Sud-Ouest appuie les six centres d'éducation populaire dans leur volonté de poursuivre leurs activités dans les bâtiments qu'ils occupent, au-delà du 31 mai 2015;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest appuie la démarche des six centres d'éducation populaire demandant au gouvernement du Québec de rendre effective une solution viable, soit rénover les immeubles, maintenir leur caractère public et rétablir un financement adéquat à long terme;

Et que l'arrondissement du Sud-Ouest demande au maire de Montréal, M. Denis Coderre, de défendre la conservation des centres d'éducation populaire dans la métropole montréalaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ